

CHAPITRE XXVII.—DÉFENSE NATIONALE*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.....	1142	Sous-section 3. Le Corps d'aviation royal canadien.....	1152
SECTION 2. LES FORCES ARMÉES ET LE CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE.....	1144	Sous-section 4. Le Conseil de recherches pour la défense.....	1155
Sous-section 1. La Marine royale canadienne.....	1145	SECTION 3. FORMATION MILITAIRE.....	1155
Sous-section 2. L'Armée canadienne..	1149	SECTION 4. LA COMMISSION INDUSTRIELLE DE LA DÉFENSE.....	1156

NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—Le ministère de la Défense nationale

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1950, le personnel des trois armes a sensiblement augmenté, le gouvernement s'est engagé à fournir des éléments de chaque arme en conformité des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et le programme d'organisation et de formation d'un nombreux personnel de réserve s'est poursuivi.

Sous un seul ministre, chargé de toutes les questions relatives à la défense, le ministère continue de travailler à la réalisation de ses objectifs: 1° adopter un programme de défense unifié, afin de pourvoir aux besoins stratégiques convenus; 2° soumettre un seul budget de la défense qui répartit les fonds et les ressources en conformité du programme; 3° éliminer le doublement des services; 4° établir des lignes de conduite uniformes et équitables en ce qui concerne le personnel; 5° appuyer davantage sur les recherches pour la défense et assurer une collaboration plus étroite avec les autres ministères et l'industrie de guerre.

Sous la direction du ministre, les chefs commandent leur service respectif.

En 1949-1950, la nouvelle organisation de la défense progresse surtout dans le domaine de l'administration au fur et à mesure des changements incessants de la situation internationale. La collaboration avec les autres pays en matière de défense se fait de plus en plus efficace. En tout ce qui concerne les relations internationales intéressant la défense, le but primordial de la politique canadienne est de prévenir la guerre.

La réunion des trois ministères et la coordination des trois services a commencé par l'établissement d'un seul quartier-général de la défense nationale à Ottawa, où les éléments connexes de la marine, de l'armée et de l'aviation sont liés ensemble lorsque ni l'efficacité ni l'économie ne doivent en souffrir.

Les conseils et comités qui fonctionnent maintenant en relation directe avec le ministère de la Défense nationale et le programme de fusionnement comprennent:—

1° **Conseil de la défense.**—*Composition:* le ministre de la Défense nationale, président; l'adjoint parlementaire; le sous-ministre; les deux sous-ministres adjoints; les chefs d'état-major des services; et le président de la Commission de recherches pour la défense. *Objet:* conseiller le ministre en matières d'administration inter-services intéressant le ministère en tout ou en partie.

* Le présent chapitre, sauf les renseignements sur la Commission industrielle de la défense, a été révisé sous la direction de C. M. Drury, C.B.E., D.S.O., sous-ministre de la Défense nationale, Ottawa.